

L'an deux mille dix neuf, le douze novembre, à 19 Heures 00, à Aubigné (salle communale - rue de la Mairie), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN** **Président de la Communauté de Communes Val d'ille – Aubigné.**

Présents :

Andouillé-Neuville	M. ELORE Emmanuel	Montreuil-sur-Ille	Mme EON-MARCHIX Ginette
Aubigné	M. MOYSAN Youri	Montreuil-le-Gast	M. BILLON Jean-Yves
Feins	M. FOGLE Alain		M. HENRY Lionel
Guipel	M. ROGER Christian	Mouazé	M. LUCAS Thierry
	Mme JOUCAN Isabelle	St-Aubin-d'Aubigné	Mme GOUPIL Marie-Annick
Gahard	Mme LAVASTRE Isabelle		M. RICHARD Jacques
La Mézière	M. GADAUD Bernard		Mme MASSON Josette
	M. BAZIN Gérard		M. DUMILIEU Christian
	Mme CHOUIN Denise	St-Médard-sur-Ille	M. BOURNONVILLE Noël
	Mme CACQUEVEL Anne	Sens-de-Bretagne	M. COLOMBEL Yves
	Mme BERNABE Valérie	Vieux-Vy-sur-Couesnon	M. DEWASMES Pascal
Melesse	M. JAOUEN Claude	St-Gondran	M. MAUBE Philippe
	Mme MESTRIES Gaëlle	St-Symphorien	M. DESMIDT Yves
	M. MOLEZ Laurent	Vignoc	M. BERTHELOT Raymond
	M. MORI Alain		M. LE GALL Jean
	Mme MACE Marie-Edith		

Absents :

Gahard	M. COEUR-QUETIN Philippe donne pouvoir à Mme LAVASTRE Isabelle
Langouët	M. CUEFF Daniel
Melesse	M. HUCKERT Pierre
	Mme LIS Annie
Montreuil-sur-Ille	M. TAILLARD Yvon donne pouvoir à Mme EON-MARCHIX Ginette
Sens de Bretagne	M. Joël BLOT donne pouvoir à M. COLOMBEL Yves
	Mme LUNEL Claudine
Saint-Germain-sur-Ille	M. MONNERIE Philippe

Secrétaire de séance : Monsieur MOYSAN Youri

Approbation du procès-verbal de la réunion du mardi 8 octobre 2019 à l'unanimité.

N° DEL_2019_327

Objet Finances
Budget principal
Décision Modificative n°5 - Rénovation pôle technique

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

Pour : 32

Abstention : 1

DUMILIEU Christian

VALIDE la création l'opération comptable 0076 – POLE TECHNIQUE

VALIDE la décision modificative, telle que définie ci-dessous :

Dépenses d'investissement – D-020-020 – Dépenses imprévues – 56 000 euros

Dépenses d'investissement – D-2138-0056-0 – OCAVI – 50 000 euros

Dépenses d'investissement – D-2312-0076-0 – POLE TECHNIQUE. + 106 000 euros

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2019_328

Objet Finances
Budget ZA Troptière
Décision Modificative n°1 - Frais de bornage

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE la décision modificative, telle que définie ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement – D-6015-0 – Terrains à aménager + 700 euros

Dépenses de fonctionnement – D-7133-0 – Variation des en-cours de production de biens + 700 euros

Recettes de fonctionnement – R-7133-0 – Variation des en-cours de production de biens : + 700 euros

Recettes de fonctionnement – R-7015-0 : Ventes de terrains aménagés : + 700 euros

Dépenses d'investissement – D-3355-0 : Travaux : + 700 euros

Recettes d'investissement – R-3351-0 : Terrains : + 700 euros

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2019_329

Objet Finances
Fonds de concours 2019
Mouazé

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE le versement à la commune de Mouazé d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 10 967,56 € pour l'opération « Acquisition tracteur ISEKI »;

VALIDE le versement à la commune de Mouazé d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 7 974,90 € pour l'opération « Modernisation de voirie communale 2018 »;

VALIDE le versement à la commune de Mouazé d'un fonds de concours en investissement d'un montant de

10 560 € pour l'opération « Pose de store école communale »;

PRÉCISE que cette dépense sera imputée à l'opération 0052 « Fonds de concours aux communes », article 2041412 de la section d'investissement du budget principal et fera l'objet d'un amortissement comptable sur une période de 30 ans.

PRÉCISE que le montant de l'enveloppe de fonds de concours restant disponible pour la Commune de Mouazé sur la période 2019-2021 est de 51 881,54 €.

N° DEL_2019_330

Objet Finances
Fonds de concours 2019
Feins

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE le versement à la commune de Feins d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 81 004 € pour l'opération « Aménagement rue des écoles, et de Montreuil »;

PRÉCISE que cette dépense sera imputée à l'opération 0052 « Fonds de concours aux communes », article 2041412 de la section d'investissement du budget principal et fera l'objet d'un amortissement comptable sur une période de 30 ans.

PRÉCISE que le montant de l'enveloppe de fonds de concours restant disponible pour la Commune de Feins sur la période 2019-2021 est de 46 470,00 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2019_331

Objet Finances
Fonds de concours 2019
Guipel

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE le versement à la commune de Guipel d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 15 900,95 € pour l'opération « City stade »;

VALIDE le versement à la commune de Guipel d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 25 315,91 € pour l'opération « Salle André Michel »;

VALIDE le versement à la commune de Guipel d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 9 785,54 € pour l'opération « école Rosa Parks »;

VALIDE le versement à la commune de Guipel d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 19 802,87 € pour l'opération « Création nouvelle voie douce »;

VALIDE le versement à la commune de Guipel d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 30 702,07 € pour l'opération « Requalification centre bourg »;

VALIDE le versement à la commune de Guipel d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 9 897,60 € pour l'opération « Travaux Route de la Cavalière »;

PRÉCISE que ces dépenses seront imputées à l'opération 0052 « Fonds de concours aux communes », article 2041412 de la section d'investissement du budget principal et fera l'objet d'un amortissement comptable sur une période de 30 ans.

PRÉCISE que le montant de l'enveloppe de fonds de concours restant disponible pour la Commune de Guipel pour la période 2019-2021 est de 85,06 €, ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2019_332

Objet Finances
Fonds de concours 2019
Montreuil-sur-Ille

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE le versement à la commune de Montreuil-sur-Ille d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 36 965,00 € pour l'opération « Terrain multisports »;

VALIDE le versement à la commune de Montreuil-sur-Ille d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 670,00 € pour l'opération « Alarme anti-intrusions »;

VALIDE le versement à la commune de Montreuil-sur-Ille d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 8 590,00 € pour l'opération « Aménagements urbains »;

PRÉCISE que cette dépense sera imputée à l'opération 0052 « Fonds de concours aux communes », article 2041412 de la section d'investissement du budget principal et fera l'objet d'un amortissement comptable sur une période de 30 ans.

PRÉCISE que le montant de l'enveloppe de fonds de concours restant disponible pour la Commune de Montreuil-sur-Ille pour la période 2019-2021 est de 71 326,50 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2019_333

Objet Finances
Finances
Budget principal : admission en non valeur

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à la majorité** :

Pour : 32

Contre : 1

DÉCIDE de donner décharge à Monsieur le Comptable du Trésor public de St-Aubin d'Aubigné et d'admettre en non valeur les créances irrécouvrables suivantes pour un total : 8 454,84 euros:

SMICTOM des forêts : 2 189,50 euros

SMICTOM d'Ille et Rance : 4 317,75 euros

SMICTOM du Pays de Fougères : 1 126,61 euros

Total SMICTOM : 7 633,86 euros

Autres : 820,98 euros

PRÉCISE qu'un mandat sera émis au compte 6541 « Créances admises en non valeur » du budget principal,
AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2019_346

Objet Urbanisme
Droit de Préemption Urbain (DPU) sur Montreuil-le-Gast
Modification du périmètre

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones U et les zones AU du PLU de la commune de Montreuil le Gast selon le plan ci-joint ;

DIT que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R. 211-2 du Code de l'urbanisme, soit un affichage au siège de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné et de la commune de Montreuil le Gast , durant un mois, et une insertion dans deux journaux diffusés dans le département ;

DIT que la présente et le plan du périmètre du DPU seront annexés au PLU de Montreuil le Gast ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

En outre, ampliation sera transmise aux personnes suivantes :

- à Madame le Préfète d'Ille et Vilaine ;
- au directeur départemental des services fiscaux ;
- au président du conseil supérieur du notariat ;
- à la chambre du barreau constituée près le tribunal de grande instance.

N° DEL_2019_347

Objet Urbanisme
Droit de préemption Urbain (DPU) sur Montreuil le Gast
Délégation à la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DELEGUE à la commune de Montreuil le Gast, l'exercice du droit de préemption urbain sur le périmètre annexé à la présente correspondant aux zones UC UE, UEa, UEc, UL et 1AUE du PLU, pour réaliser toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement de sa compétence, et notamment tout projet urbain, d'habitat, de loisirs ou de tourisme, d'équipement, de renouvellement urbain, de sauvegarde ou de mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti de compétence communale.

PRÉCISE que cette délégation intervient dans la limite des compétences exercées par la commune qui ne peut pas préempter pour des projets d'intérêt communautaire et qu'en cas de conflit d'intérêt, la CCVIA délégataire devient prioritaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Maire.

N° DEL_2019_348

Objet Environnement
Filière bois
Convention avec le CBB 35 pour la production de plaquettes de chauffage

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE les termes de la convention de mise a disposition de la plateforme biomasse sise Zone d'Activités de l'Écoparc de Haute Bretagne à Andouillé-Neuville, d'une surface de 261 m² au Collectif Bois Bocage 35 en vue du stockage des plaquettes énergie,

PRÉCISE que la convention est établie pour une durée de deux ans, à compter de la date de signature,

VALIDE le prix de la redevance de fixé à 5 € HT/tonne sortante de plaquettes sèches (taux de TVA applicable 20%),

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention, établie pour une durée de deux ans, à compter de sa signature.

N° DEL_2019_334

Objet Environnement
Filière bois
Fixation des prix de vente du bois-bûche pour 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE les dispositions relative à l'organisation de la vente de bois-bûche aux particuliers,

VALIDE les tarifs de vente aux particuliers suivants :

	Tarif / stère HT	Tarif / stère TTC (10 % de TVA)
bois-bûche en 50 cm	68,18 €	75 €
bois-bûche en 30cm	72,73 €	80 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2019_335

Objet Environnement
Appel à projet Breizh bocage 2020
Travaux bocagers

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE la plan de financement prévisionnel pour l'animation Brezih Bocage 2019 suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2019		
Financiers public	Taux	Montant (en euros HT)
Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Départemental, Financements européens (FEADER)	80 %	87 708
Autofinancement	20 %	21 927
TOTAL	100 %	109 635

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions au titre du programme Breizh Bocage 2,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2019_336

Objet Tourisme
Domaine de Boulet : Coupe de Bretagne Voile
Remboursement des frais d'organisation 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

ACCEPTTE le montant de 1 336,50 € net proposé par le Comité Départemental de Voile d'Ille et Vilaine pour le remboursement des frais engagés par le centre nautique du Domaine de Boulet à l'occasion de l'accueil des régates dans le cadre de la Coupe de Bretagne des Clubs,

DÉCIDE d'émettre un titre de recettes de 1 336,50 € net auprès du Comité départemental de Voile d'Ille-et-Vilaine.

N° DEL_2019_340

Objet Habitat
Vignoc allée Camélias
Mandat de vente parcelle AA444

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

AUTORISE Monsieur le Président à signer les 2 mandats de mise en vente non exclusifs chargeant l'étude notariale SCP Komaroff-Boulch Crossoir de la cession des parcelles AA 637 et AA 636, pour un montant total de 20 000€. En cas de vente distincte, les montants de chaque parcelle sont les suivants :

- parcelle AA 637 pour $105 \text{ m}^2 * 80.97 \text{ €/m}^2 = 8501 \text{ €}$
- parcelle AA 636 pour $142 \text{ m}^2 * 80.97 \text{ €/m}^2 = 11497,74 \text{ €}$

PRÉCISE que les émoluments du notaire sont à la charge de l'acquéreur, TVA en sus, et fixés à 5 % jusqu'à 45 735 €, 2,5 % au-delà.

N° DEL_2019_341

Objet Habitat
Appel à candidature "Dynamisme des bourgs ruraux"
Approbation d'un protocole cadre - Langouët

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

APPROUVE le protocole cadre entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Banque des Territoires,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit protocole cadre ainsi que tout document nécessaire à son exécution,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2019_344

Objet Petite Enfance
Halte garderie ADMR à Saint-Aubin d'Aubigné
Subvention complémentaire 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de verser une subvention de 8 250,04€ à l'association ADMR au titre du fonctionnement sur l'année 2018 de halte-garderie de Saint-Aubin d'Aubigné.

AUTORISE Monsieur le Président à mandater cette dépense.

N° DEL_2019_337

Objet Petite Enfance
Contrat Enfance Jeunesse
Soutien de la MSA

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE les termes du contrat enfance jeunesse MSA couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat ci-annexé.

N° DEL_2019_343

Objet Petite Enfance
RIPAME
Convention avec la commune de Guipel pour un espace jeux

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE les termes de la convention de mise à disposition d'un local par la commune de Guipel, conclue à partir de sa notification pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction (durée totale maximale : 3 ans),

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ci-annexée.

N° DEL_2019_342

Objet Mobilité
Aventuriers de la Mobilité
Prise en charge de l'abonnement transport

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE le remboursement à Mme Anita Lebreton de son abonnement BreizhGo, dans le cadre de l'opération « Les aventuriers de la mobilité ». Le montant remboursé s'élève à 70,20€.

N° DEL_2019_338

Objet Eau-Assainissement
Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)
Adhésion 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE l'adhésion de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) au titre de l'exercice de sa compétence assainissement non collectif seul,

VALIDE le montant de l'adhésion 2019, soit de 400 € (0.05 € par installation située dans le périmètre du SPANC concerné),

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2019_350

Objet Eau-Assainissement
SPANC
Tarifs 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

Pour : 32

Abstention : 1
HENRY Lionel

VALIDE les tarifs 2020 du SPANC tels que décrits ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2020,

N° DEL_2019_345

Objet Solidarité
Aire d'accueil des gens du voyage
Protocole de scolarisation 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE les termes du protocole de scolarisation ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le-dit protocole de scolarisation.

N° DEL_2019_339

Objet Energie-Climat
Valorisation des CEE pour le patrimoine communautaire
Conventions avec l'ALEC et le Conseil Régional

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE les termes de la convention de partenariat avec l'ALE (Agence Locale de l'Énergie) du Pays de Rennes, relative à la valorisation des certificats d'économies d'énergie, valable jusqu'au 31 décembre 2020,

VALIDE les termes de la convention de partenariat avec le Conseil Régional de Bretagne, relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économie d'énergie, valable pour une durée de 3 ans à compter de sa signature par les deux parties,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ces deux documents, ci-annexés.

N° DEL_2019_326_C

Objet Energie-Climat
PCAET
Proposition d'aide économique à la méthanisation agricole collective

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de créer un dispositif d'aide économique aux études et à la concertation pour les projets de méthanisation agricole et collective, selon les critères énoncés ci-dessus, en finançant 45 % du montant des dépenses éligibles avec un plafond de 10 000 € ;

DÉCIDE d'adosser ce dispositif au régime d'aide n° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement, exempté de notification à la Commission européenne,

PRÉCISE que l'intensité maximale de l'aide publique est de : 45 % pour les Grandes Entreprises, 55 % pour les Moyennes Entreprises et 65 % pour les Très Petites Entreprises.

SOUMET cette proposition au Conseil Régional de Bretagne. Le dispositif d'aide de la Communauté de communes ne pourra être effectif qu'après délibération du Conseil Régional de Bretagne en faveur dudit dispositif et signature d'un avenant à la convention de partenariat de développement économique.

N° DEL_2019_349

Objet Finances
Fonds de concours 2019
Saint-Symphorien

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE le versement à la commune de Saint-Symphorien d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 22 200 € pour l'opération « Aménagement préau terrain communaux »;

PRÉCISE que cette dépense sera imputée à l'opération 0052 « Fonds de concours aux communes », article 2041412 de la section d'investissement du budget principal et fera l'objet d'un amortissement comptable sur une période de 30 ans.

PRÉCISE que le montant de l'enveloppe de fonds de concours restant disponible pour la Commune de Saint-Symphorien sur la période 2019-2021 est de 45 800,00 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de ses délégations reçues du conseil communautaire

Marchés compris entre 1 000 € et 25 000 € HT :

Date	Fournisseur	Objet de la dépense	Montant HT	Pôle
11/10/2019	Garage La Métairie	Réparation camion OPEL du Chantier d'insertion (CM-324-GC)	1 765,10 €	POLE TECHNIQUE
04/10/2019	Quarta	Plan topographique PEM Montreuil-sur-Ille	1 175,00 €	POLE TECHNIQUE
04/10/2019	CBTP	Etude de sols PEM Montreuil sur Ille	4 346,50 €	POLE TECHNIQUE
16/10/2019	BOUAISSIER Patrice – Artisan Menuisier ST AUBIN D'AUBIGNE	remplacement porte suite à effraction	3 380,20 €	POLE TECHNIQUE
16/10/2019	ADC Elec – M. CAMUS Dominique	Eclairage voirie	1 408,00 €	POLE TECHNIQUE
28/02/2019	Aezéo	Formation autonomie énergétique mai 2019	8 000,00 €	PEDD
17/10/2019	Garage MECAGRI	Changement des deux pneus arrière Tracteur John Deere 6105R	2 945,68 €	POLE TECHNIQUE
28/10/2019	Morel&fils	Travaux de taille de haie Maison Hochard	3 440,00 €	POLE TECHNIQUE
30/10/2019	ARM Electricité	Aménagement d'une maison d'habitat en bureau	5 919,92 €	POLE TECHNIQUE
30/10/2019	Clôtures Concept	Remplacement de la barrière entrée camping feins	3 003,00 €	POLE TECHNIQUE

Droit de préemption urbain :

Commune	Adresse	Parcelle	Superficie	Vendeur	Acquéreur	Prix de vente
La Mézière	La Châtaigneraie	ZE 273 et ZE 274	1028 m ²	CDA IMMO	Mme AMY	5 000,00 €

Ressources humaines:

Nom de l'agent	Type d'acte	Motif	Période du CDD	Temps de travail	Fonction
MURATEL Kévin	PMSMP du 11/09/2019	Bénéficiaire chantier d'insertion	Du 11/09/16 au 24/09/2019	39h	Stagiaire
BATTAIS Jérémy	AVENANT du 25/09/19	Bénéficiaire chantier d'insertion	Du 01/10/19 au 31/12/2019	26 h	Agent d'entretien des espaces naturels
TRICAULT Sébastien	CDDI initial du 19/10/2019	Bénéficiaire chantier d'insertion	Du 21/10/19 au 20/02/2020	26 h	Agent d'entretien des espaces naturels
MURATEL Kévin	AVENANT du 08/10/19	Bénéficiaire chantier d'insertion	Du 09/10/19 au 08/01/2020	26 h	Agent d'entretien des espaces naturels

Régies:

Type de régie	Nom	Évènement	date
Avances et de recettes	Accueil petite enfance	Demande de dépôt de fonds	01/10/19

Habitat :

Bénéficiaire	Montant de l'aide	Date
AUBRY Jérémy (prime bois)	1 000,00 €	24/09/2019
RONSOUX Yannick (prime bois)	1 000,00 €	26/09/2019
GARNIER Mathieu	500,00 €	11/10/2019
CORBES Damien	1 000,00 €	11/10/2019
ZUNDEL Pascale	1 000,00 €	11/10/2019
BADIA David	1 000,00 €	11/10/2019
GUESDON Yvonnick (prime bois)	1 000,00 €	14/10/2019
LELU Maryvonne (prime bois)	2 000,00 €	15/10/2019
LE HENANFF Michèle (prime bois)	1 000,00 €	18/10/2019
LAMBERT Cédric (prime bois)	1 000,00 €	21/10/2019
LEBRUN Sébastien (prime bois)	1 000,00 €	22/10/2019
ANDRIEUX Johana (prime bois)	1 000,00 €	22/10/2019
DAGUIN Océane (prime bois)	1 000,00 €	20/05/2019
LEPILLEUR Marc (prime bois)	1 000,00 €	04/01/2019